L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Bureaux: 76 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS:
MERCREDI MATIN, 14 MARS.

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

XXVIII

[illegible]

— Oh! sire, est-ce là, qu'on dit? Mais soyez tranquille, il n'y en aura pas une goutte de perdue, et personne ne se plaindra des éclaboussures. Voyez plutôt, sire, voyez!

[illegible]

— Vous!... vous!

— Faites excuse, sire; c'est Raoul de Bellay qui vous fait cette riche offrande. N'est-il pas vrai, Mathurin Régnier?

— Nous ne sommes que ses humbles complices, — confirma celui-ci.

— Mais encore, — reprit le roi qui n'en pouvait revenir, — dont il a fait tant de richesses, qu'il n'y consent que j'accepte?.......

— Ah! sire, — en permit d'interrompre Mathurin, — si j'étais roi, quand on m'apporterait de l'argent, on m'en parlerait toujours d'abord.

Mais Jean Chenu, plus gravement:

— Votre Majesté peut accepter sans scrupule; cet argent lui revient de droit, comme n'ayant plus de légitime propriétaire. Ce sont les dépouilles de toute une province saccagée, tourmentée, dépouillée, durant dix années de guerre civile, par un indigne spoliateur, sur lequel notre cher roy d'Yvetot a eu les rancunes, grâce au dévouement d'un fidèle serviteur.

— Le nom de ce serviteur, afin que je m'en souvienne.

— Jacques Gauthier. Sire, ce sont les dépouilles de la Normandie, n'est-il pas juste qu'elles servent à son rachat.

— J'accepte donc, — dit enfin le roi, — mais comme un emprunt fait à cette province, et que je promets l'engagement de lui rendre en largesses et prospérités de toutes sortes. Rosny, afin d'accélérer le transport, choisis quelques hommes sûrs, mais surtout discrets. Si l'on soupçonnait de pareils tonneaux en notre cave, c'est à qui viendrait y planter sa cannelle. Cet argent coûte aux peuple, et nous allons le mettre en lieu de sûreté.

Ce disant, il fit jouer un panneau secret, qui [illegible]

— C'est la cachette de Catherine de Médicis, — ajouta-t-il; — il y a longtemps qu'elle est vide, et elle doit être impatiente de se remplir, n'est-ce pas?

Une demi-heure plus tard, les douze barillets étaient dans le cabinet du roi.

La porte fut soigneusement fermée.

[illegible]

— Voyez plutôt, sire... [illegible] Paris, Jean Chenu.

[illegible]

— A l'instant, sire, et ventre à terre!

[illegible]

XXIX

SIX SEMAINES D'ENTRACTE.

[illegible]

A cette même époque, le duc de Montpensier arriva, amenant à sa suite les troupes qu'il venait de réunir en basse Normandie. [illegible]

Le baron de Bois Rosé était arrivé jusqu'à lui. Raoul, de reste, connaissait le duc, sous les drapeaux duquel il avait fait sa première campagne, en qualité de volontaire, lors de l'expédition des Cévennes. [illegible]

La jeune duc reçut les confidences du jeune de Bellay; il compatit à son impatience, et lui promit de précipiter le siége, du succès duquel sa gloire était intéressée.

Le 19 mai, le maréchal de Fervaques rejoignit Montpensier; ils cernèrent complètement la ville, en achevant la destruction de quelques rares masures épargnées par l'incendie. Le surlendemain, Villars débarquait à la pointe de la Roque, arrivant du Havre avec six compagnies d'hommes d'armes.

L'armée assiégeante pouvait alors se monter à dix mille hommes. On ouvrit la tranchée, on dressa les batteries, [illegible]

Ceux de Dieppe étaient d'une force prodigieuse pour l'époque, et s'appelaient les quatre évangélistes. Ceux de Rouen avaient été amenés par Jean Chenu, lequel avait profité de l'occasion pour toucher barre à Yvetot, embrasser Jeanneton, rapporter des nouvelles de Boniface.

Jeanneton continuait à s'acquitter à merveille de ses fonctions de régente, bien que commençant à trouver la régence un peu longue. Boniface se remettait sur pied, dans la défense de Chrysostome, il eût déjà repris son maître.

C'était une grande consolation pour Raoul que la présence de Jean Chenu. Mais quelque joyeux, quelque dévoué que fût le digne fiancé de Jeanneton, il ne pouvait faire oublier Andrée.

Raoul avait beau rôder, épier, questionner sans relâche, et chaque jour risquer quelque nouvelle témérité, quelque folle escarmouche, il n'avançait à rien. Toujours pas de nouvelles.

Quant à Jacques, il n'avait pas encore reparu.

(*La suite au prochain numéro.*)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

MARCELIN ALHAIZA .... [illegible]

JEUDI, 15 Mars 1866,
[illegible] représentation de la Compagnie française.

Première représentation de
LES CROCHETS DU PERE MARTIN,
Drame en 3 actes, de MM. Cormon et Grangé.

[illegible] représentation de
TROMB-AL-CA-ZAR
Opérette en 1 acte d'Offenbach.

Le spectacle commencera à 7 heures 1/2. 14 mars

Théâtre St-Charles.

MERCREDI SOIR, 14 Mars,
THE FLOWERS OF THE FOREST, drame. Miss CELESTE remplira le rôle de CYNTHIA. 13mars

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs.

MARDI, MERCREDI & JEUDI,
13, 14 et 15 mars 1866.
Dernière semaine de l'engagement du jeune prodige

EL NINO EDDIE.

Pantomime, ballet, pièces comiques, danses et chants nègres, romances, exercices gymnastiques.

La troupe est la meilleure, la plus nombreuse qui ait encore été organisée. Mlle GALLETTI, Mlle DE VERE, Miss BAPTISTINE et un corps de ballet au complet; EL NINO EDDIE, MLLE ADA TESMAN et MELOISE CLYDE; BOB HART, BILLY EMERSON et DICK PARKER; Miss Sweatman, Howland et Allen Franklin; Shelton, Rashton, Ashton, Franklin, Gorman, Sweatman, &c., &c.

Grande représentation, samedi, à midi. 13mars

CIRQUE DU SUD

—DE—

STONE, ROSSTON & MURRAY.

Spectacle nouveau.

MARDI, 13 MARS.

La compagnie jouera, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain, Lundi, Mardi et Mercredi, 12, 13 et 14, du courant, à 7 heures et demie du soir.

Sur le terrain du "Haunted House"

JEUDI et VENDREDI, 15 et 16, à 7 heures et demie du soir; SAMEDI, 17 du courant, jour de St-Patrice, à 1 heure du matin et 7 heures et demie du soir.

A Carrollton,

DIMANCHE 18 et LUNDI 19 du courant, à 7 heures et demie du soir.

Alger,

MARDI et MERCREDI, 20 et 21 du courant—dernière représentation de la troupe avant son départ pour les Attakapas et le Texas. 8mars—

LA NATURE DÉVOILÉE

—A LA—

SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK.

AVIS. CHAQUE VISITEUR a droit à un livre de quatre "lectures" sur la philosophie du mariage et à un catalogue.

Rue St-Charles, Nos. 40 et 42,
en face de l'Hôtel St-Charles. 8 fév

Musée et Institut Zoologique

DU MAJOR BURNELL,

composé de grandes curiosités naturelles vivantes,
au No. 93 de la rue St-Charles,
(en face de l'Académie de Musique.)

Les portes sont ouvertes de 9 heures du matin à 9 heures du soir. [illegible] pour les enfants 25 cents.

Succursale du Musée d'Anatomie de New York—Rue St-Charles, No 40 et 42

[illegible]

AVIS IMPORTANT.

BUREAU DE POSTE.

Nelle-Orléans, 6 mars 1866.

Il est important que le public sache que la loi défend à qui que ce soit, [illegible]

[illegible]

Samedi—1m R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

COMPAGNIE DE MÉTIER À TISSER de la Nouvelle-Orléans.

PLANTEUR! VEILLEZ À VOS INTÉRÊTS

Et ne manquez pas de visiter au

No 114 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans,

Pour y voir fonctionner

LE MÉTIER À LA MAIN,

Automoteur Perfectionné de Mendenhall.

[illegible]

Les Planteurs peuvent être indépendants

EN

Tissant sur le METIER PERFECTIONNÉ DE MENDENHALL tout le linge qui leur faut chez eux.

On peut tisser de 15 à 30 VERGES PAR JOUR à l'aide de ce métier, [illegible]

Les pièces [illegible] SE CHANGENT D'ELLES-MÊMES. [illegible]

Il est petit, propre et léger.

[illegible] TOURNANT UN CRAN.

[illegible]

COOK & BRANDRIFF,
Rue St-Charles, No 114, Nlle-Orléans.
24 fév—3m

BALANCES..... BALANCES,

BALANCES PATENTÉES À FLÉAUX, DE DEARBORN.

Complètes, à crochets de comptoir, &c.
A vendre par J. E. SERJE,
Rue de la Commune, No 179, Coin Carondelet, au premier.
28 fév—1 m

$100,000

DE MÉLODÉONS, MONTRES, PLAQUÉ, BIJOUX, À $1 L'ARTICLE,

AU GRAND

MAGASIN DE CADEAUX

Du gîte, 25 COMMERCIAL PLACE,

entre les rues Camp et St-Charles.

Montrée dont on fait la vente.

[illegible]

COMMERCIAL PLACE, No 25. Venez voir.

Venez à la grande vente du No 25.

[illegible]

Cinq enveloppes pour une piastre!

[illegible]

22 fév—1m Vendu en gros et en détail.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

[illegible]

J. SAUVAGE, Courtier,

Passage de la Bourse No 111.

[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE

31, rue Houston [illegible] Crosby.

[illegible]

Mme M. CROL & F. PRATS.
CUISINE FRANÇAISE.

BOIS DE CHAUFFAGE

de chêne, platane, frêne, cirier et cyprès.

2,000 CORDES à vendre [illegible]

[illegible]

AUX FAMILLES. [illegible]

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante à fait sa résidence au No 267 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. [illegible]

[illegible]

LE PRÉTANIC DE PERSE.

[illegible]

SLARK, STAUFFER & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE

QUINCAILLERIE,

FER, ACIER, TOLE, CUIVRE, PEINTURES,

HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.

Rue Canal, [illegible], Nlle-Orléans.

Agents de [illegible] Company et pour la vente [illegible] 1er jan—6m

CHARTE

DE LA

Compagnie d'Assurance GERMANIA

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

[illegible]

QU'IL SOIT CONNU que ce douzième jour de février, de l'an de Notre Seigneur Jésus Christ, mil huit cent soixante six et dans la quatre-vingt dixième année de l'indépendance des Etats Unis.

[illegible]

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de ladite Compagnie sera GERMANIA INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS [illegible]

ARTICLE DEUXIÈME.

L'objet et le but de cette Corporation sont déclarés être:

[illegible]

ARTICLE TROISIÈME.

Le capital de la dite Compagnie sera de trois cent mille piastres, [illegible]

ARTICLE QUATRIÈME.

Tous les pouvoirs de la Compagnie, comme corporation, seront exercés par une Direction composée de vingt-quatre personnes [illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

[illegible]

ARTICLE SIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIÈME.

Aucun actionnaire ne sera éligible comme Directeur [illegible]

ARTICLE HUITIÈME.

[illegible]

ARTICLE NEUVIÈME.

Le Président signera toutes les polices d'assurances [illegible]

ARTICLE DIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE ONZIÈME.

[illegible]

ARTICLE DOUZIÈME.

[illegible]

ARTICLE TREIZIÈME.

[illegible]

ARTICLE QUATORZIÈME.

Il sera du devoir du Président et de la Direction, dans le mois qui suivra l'expiration de chaque année de la Compagnie, de faire publier en allemand, en anglais et en français, [illegible]

ARTICLE QUINZIÈME.

Les actionnaires ne seront responsables d'aucune perte ou dommage encouru par la Compagnie, au delà du montant du capital souscrit par eux.

ARTICLE SEIZIÈME.

[illegible]

ARTICLE DIX-SEPTIÈME.

Aucune action ne sera transférée à moins que ce transfert ne soit enregistré sur les livres de la Compagnie. [illegible]

ARTICLE DIX-HUITIÈME.

Cet acte de corporation pourra être modifié, changé ou amendé, [illegible]

ARTICLE DIX-NEUVIÈME.

Les noms et intérêts de chacun des parties contractantes sont déclarés être: J. H. Eimer & Co, [illegible]

Thomas Scherr,
[illegible]
Joseph Cohn,
Notaire Public.

[illegible]

CHAS. E. LENES,
[illegible]

[redacted]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A PARTIR de LUNDI prochain, 19 du courant, les convois de passagers partiront du dépôt d'Alger, [illegible]

A. D. SEGER, Président.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENT D'AUTOMNE ET D'HIVER.

[redacted]

Pour aller au Lac et en revenir le même car: 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de JEUDI 5 OCTOBRE 1865, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

G. PARSELL, surintendant.

BALS.

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ DE SOCIÉTÉ,

ET

CONCERT-PROMENADE,

POUR ÊTRE DONNÉ DANS LA SALLE DES ODD FELLOWS

LUNDI SOIR (LA ST-JOSEPH), 19 MARS 1866,

[illegible]

U. A. O. D.

Grand Bal Paré et avec Régalias,

Donné par le GROVE PERSÉVÉRANCE No 7, au Masonic Hall,
SAMEDI, 7 AVRIL 1866.

[illegible]

COMITÉ D'INVITATION.

[illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION,

54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. SEIMONENQ, annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, [illegible]

PERDUS OU VOLÉS.

DEUX BONS émis par le Board de commissaires des levées pour le District de levées des paroisses Carroll et Madison, [illegible]

ABAT ET GENFRES.
Nlle-Orléans 6 mars 1866

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1866.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée le 3 janv. [illegible]

LOUIS GADE, secrétaire.

W. H. Johnson.... Joseph Denegre.... D. S. Finn

JOHNSON, DENEGRE & FINN

Facteurs de coton

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

186........Rue de la Commune........186.

CHARLES LOEFFLER.

Poseur d'Installation de Gaz.

[illegible]

MISCHE & CO.

[Successeurs de BARRETT & HUBER],

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS.

Rue Poydras, No 71,

[illegible]

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM,

[illegible]

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

Rue St Charles, No 55.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts [illegible]

BORNIO & FRERE.

No 77........RUE GRAVIER........No 77

IMPORTATEURS DE PRODUITS DE CUBA,

CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

SEULS AGENTS, en cette ville, De la célèbre Fabrique de Cigarettes [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible]

E. H. LEHMANN,
Député-Greffier.

SUCCESSION A. J. RUGELEY.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,349.—Avis est donné aux créanciers [illegible]

JAMES H. JONES,
Curateur, rue Royale, No 46, [illegible]

SUCCESSION DE ARISTIDE BARÉ
No 20765.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Alfred Bédin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la Succession vacante de feu Aristide Baré [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ,
Député-Greffier.

Succession de JOSETTE BUNDY—No 20,801.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas Kleinpeter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.

SUCCESSION DE JAMES McINTOSH,
No 17,394.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ.
Député Greffier.

Succession de George R. Price—No 20,130.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ.
Député Greffier.

SUCCESSION DE THEODORE S. DUDLEY.
—No 20,791—

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que George O'Callahan a présenté une pétition [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.

SUCCESSION DE JOHN GALLISON—No 21,233.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.

SUCCESSION DE JOHN MAHONNIS—No 19,442

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.

ANNES H. CHARPENTIER et ALPHONSE TERRIOU vs leurs créanciers et les créanciers de LOBIT et CHARPENTIER—No 20,625.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

J. O. CHALON,
Député Greffier.

WILLCOX & GIBBS

Machine à coudre,

PATENTÉE LA VIRGINIE

Dépôt principal: No 5 rue St Charles.

Quelques raisons pour lesquelles *Les Machines à coudre de Willcox & Gibbs* SONT SUPÉRIEURES À TOUTES LES AUTRES.

[illegible]

On peut les voir fonctionner au
No 5, rue St Charles.

TRANSFERT D'ECABINET.

Le Dr. CHARLES H. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS!

J. A. CASABAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,
186........RUE DU CANAL........186

[illegible]

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.

30........RUE DU CANAL........30

Avis aux constructeurs.

BOIS DE PLANCHE ET CHARPENTE,

A VENDRE, en gros et en détail, à l'angle de la rue Tchoupitoulas et Franklin, [illegible]

J. JOUET.

DROGUES, MÉDICAMENTS,

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AUSSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

O. B. GRAHAM & CO,

130........RUE GRAVIER........130

Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à calecons, [illegible]

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Reims.

[illegible]

COUTURIE FRERES,
57, rue Vie

JOHNSON, DENIS, BERAULT & LEGENDRE,

AVOCATS,

15, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans,

ET

Paroisse St-Jacques.

[illegible]

CHARLES ANDREW JOHNSON,
HENRY DENIS,
EMMANUEL BERAULT,
EMILE LEGENDRE.

Poêle à vapeur à l'Huile de Pétrole

AVEC LUMIÈRE,

La plus grande Merveille du Siècle.

[illegible]

Au No 196, rue du Camp, coin Poydras.

FONDERIE DE LEEDS,

[ÉTABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS donnons avis à nos amis et au public, que nous confectionnons, [illegible]

LEEDS & Co.

MARTIN & BUTTS,

FACTEURS DE COTON

ET

Marchands-Commissionnaires.

Bureau, rue Gravier, No 172, au premier, Nouvelle-Orléans.

GEO. G. GARNER, marchand de commissions en sucre [illegible]

RAPHAEL BELTRAN, [illegible]

SUCRES, Mélasse, Porc, Graisse, Farine, &c., [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

JOSEPH LALLANDE [illegible] DAVIS.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Tous les droits, titre et intérêt du défendeur R. M. Davis à Mille Actions de vingt-cinq piastres chacune, [illegible] "Mechanics and Agricultural Fair Association".

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

CHARLES BIENVENU,
14 mars—17.28.31.30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

SUCCESSION DE FEU JOHN GEORGE PUCHTLER, DÉCÉDÉ.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,779.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 2 de février 1866 [illegible]

Une certaine étendue de terre, située sur le Chemin de Gentilly, [illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feue VICTOIRE ELIZABETH DUPRÉ, épouse de L. H. DESFORGES.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,794—[illegible]

CHARLES BIENVENU
Shérif de la paroisse d'Orléans.

ANTONIO DE MONASTERIO vs JAMES T. ANDERSON.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 9,791.—[illegible]

CINQ TERRAINS [illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

B. LARUE & PELLACARUE & ALS vs VIRGINIA F. RONFORD.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ROBERT WYNNE vs JOHN COLLENS.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,624—[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de A. A. MELLAERTZ—à la ferveur de L'AUDITEUR D'ETAT.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,634.—[illegible]

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, [illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—16, 23, 31—avril 7

HOTEL

DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 36, Bet-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Léger.

DÉJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 h. [illegible]

Restaurant Antoine,

30 Rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale.

M. ANTOINE, restaurateur, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, [illegible]

RESTAURANT DU PELLERIN,

15 et 17........Rue Madison........15 et 17.

Tenu par EUGENE FLÈCHE, successeur d'Auguste Basso. [illegible] BON VIN ET BONNE TABLE [illegible]

RESTAURANT St LOUIS,

Tenu par Henri Barthe,

Rue St Louis, Nos 76 et 77, entre Royale et Bourbon.

[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,

79........RUE DE CHARTRES........79

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES. [illegible]

Avis de Société.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une SOCIÉTÉ pour le commerce de DROGUES en gros, dans cette ville, sous la raison de

WHEELER, FINLAY & Co.,

[illegible]

F. E. WHEELOCK,
W. FINLAY,
W. BULL,
T. O. WOODMAN.

Nlle-Orléans, 1er mars 1866.

TRAITES A VUE ou à TERME SUR LE COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS,

A vendre par L. GRAND & CO.
[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS,

No 19......RUE DE CHARTRES......No 19

[illegible]

VENTES À L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente sans réserve,

300 lots de marchandises sèches, étrangères et du pays, lingerie, bonneterie, &c.

PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZEBRICKER, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, mercredi 14 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

300 lots de marchandises sèches, étrangères et du pays, [illegible]

—Egalement—

[illegible]

ET À 10 HEURES.

[illegible]

Conditions—comptant. 14mars

PAR VINCENT & CO.

Goëlette anglaise Sybel à l'encan.

PAR VINCENT & CO,
W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu mercredi, 21 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

La goëlette anglaise SYBEL, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14mars

PAR D. E. MORPHY.

Le brick Herald.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 14 mars 1866, à midi au chantier de Morse, Long & Wolhart, à Alger—

Le brick HERALD [illegible]

Conditions—Comptant. 10 mars

Tabac, cirage (pour souliers) et portefeuilles.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 14 mars 1866, à 10 heures du matin, [illegible] rues Lafayette et Magazine, pour le compte de qui il appartiendra—

130 cabous tabac à chiquer de la Virginie,
14 caisses tabac en feuille,
4 barils cirage de Mason,
150 douzaines portefeuilles.
Conditions—comptant 12mars

LAGER BEER. LAGER BEER.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

MERCREDI, 14 mars, à 11 heures du matin, au magasin No 90 de la rue Tchoupitoulas—

[illegible] Lager Beer de St Louis

Conditions—Comptant, en billets du Trésor 14mars

Quincaillerie. Quincaillerie

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 15 mars 1866, à midi, dans la salle d'encan, au magasin No 47 de la rue du Magasin, au premier—

[illegible]

Conditions—comptant 14mars

PAR LEON VON ZINKEN.

Terrains améliorés et de prix, à l'encan.

PAR LEON VON ZINKEN, encanteur,
Bureau, rue Gravier, No 166, coin de la rue de l'Union, No 17.

IL sera vendu, mardi, 17 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

TROIS TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, [illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.

CHAISES ET BERCEUSES.

Quatre grandes factures de chaises et de berceuses venant d'être débarquées des navires Walter Raleigh, May Flower, Geo. Gilchrist et Talla—Vente à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

Beaux meubles en bois de rose et en noyer, à l'encan, pour cause de départ.

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

VENTE PÉREMPTOIRE

De marchandises sèches, habillements, bottes, souliers, chapeaux, coutellerie, &c. à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Grande vente, sans réserve, de beaux chevaux appareillés, chevaux de selle et de tir, voitures dompties, buggies ouverts et découverts, &c, à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Meubles — Meubles — Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, JEUDI, 15 mars, à 11 heures dans la salle d'encan, [illegible]

Un assortiment général de meubles, [illegible]

Grande vente péremptoire de Chevaux appareillés, Chevaux de tir, Mulets, Buggies, Harnais, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 15 mars, à 11 heures, aux écuries de F. Liner, rue Gravier—

Chevaux appareillés.
Beaux chevaux de selle et de tir.
Deux mulets dompts.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14mars

PAR FORSTALL & SPEAR.

Magnifiques tableaux à l'huile.

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, No 14 mars

MERCREDI, 14 mars 1866, à 11 heures A. M. il sera vendu à leur bureau, No 16, Passage de la Bourse, entre Canal et Douane, trois magnifiques tableaux de mérite peints à l'huile, représentant des sujets de Christine Saint, savoir:

La fuite en Egypte,
Jésus au jardin des Oliviers,
Jésus ou le Caucasienne.

[illegible]

Belle résidence de famille sur la rue Dorgenois

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 16, Passage de la Bourse.

JEUDI 15 mars, à midi, [illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriétés de valeur dans le Premier District et à Carrollton.

Succession de Caroline B. Mealey, épouse décédée de feu S. F. Hare, dans l'affaire des mineurs John S. Hare et Albert L. Hare.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 52, rue de la Douane.

IL sera vendu SAMEDI, 7 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

VENTES À L'ENCAN.

PAR SOULÉ & COPPENS.

[illegible]

Conditions à la vente. 14 mars

Vente de chevaux et de mulets par le Gouvernement.

Conformément à des ordres reçus du Bvt. Col. J. Chandler, quartier-maître en chef au dépôt de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Presse Faison, rue Tchoupitoulas, près le Bull's Head—

Samedi, 17 mars—100 chevaux.
Lundi, 19 mars 100 do
Mardi, 20 mars 100 do
Mercredi, 21 mars—100 do
Jeudi, 22 mars—100 do
Vendredi, 23 mars—100 do
Samedi, 24 mars—100 do

La vente commencera aujourd'hui, à 10 heures.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

F. J. STRANO,
Brt. Lt Col et A. Q. M.

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches, habillements et articles de fantaisie.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI 15 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville, il sera vendu—

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Propriétés améliorées et non améliorées dans le Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième Districts Est et Ouest Bouligny et Carrollton.

SUCCESSION de Mme Mlle Eulie MONTREUIL épouse décédée de LAURENT MILLAUDON

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans No 19959.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur

Bureau rue Carondelet No [illegible]

SERA vendu à l'encan le mercredi, 14 de mars 1866, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, [illegible]

Premier District.

[illegible]

Deuxième District.

[illegible]

Troisième District.

[illegible]

Quatrième District.

[illegible]

Est Bouligny.

[illegible]

West Bouligny.

[illegible]

Carrollton.

[illegible]

VENTES À L'ENCAN.

TOURNÉ ET NEUBERGER

Vente sans réserve du steamship

MINNETONKA,

par ordre de l'Agent des Assurances.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER,
EUGENE TOURNÉ, encanteur,
Office 37, rue Carondelet

JEUDI, 15 mars 1866, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur,

Le Steamship MINNETONKA,

classé A 1 1/2, jaugeant 438 tonneaux, construit en 1860, tel qu'il se trouve au wharf du Brooklyn Warehouse à Alger.

Ensemble, tous les meubles, agrès, apparaux et accessoires y appartenant et dont l'inventaire peut être vu au bureau des Encanteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6mars

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & Cie.
O. DEJAN, encanteur.

JEUDI 15 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 40 et 47, rue de la Vieille Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un magnifique assortiment, reçus par les dernières arrivées.

Conditions à la vente. 14mars

PAR G. LEAUMONT.

Bottes, souliers, habillements et marchandises sèches.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 80 Chartres.

MERCREDI 14 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

200 caisses bottes, souliers et brodequins.

—Aussi—

200 lots habillements de printemps et d'été, marchandises sèches, &c

Conditions à la vente. 14mars

PAR S. GUINAULT.

Vente pour cause de liquidation.

Belles Vaches laitières.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI quatorze mars 1866, il sera vendu à 11 heures précises du matin, sur le Chemin de Gentilly, chez M. Bernard Fos, en face de la Course de l'Union—

50 belles vaches laitières de races supérieures, [illegible]

Un buggy et deux beaux chevaux de voiture.

[illegible]

Grande vente sans réserve

POUR LIQUIDATION DE

1,436 LOTS DE TERRE SITUÉS

DANS LE PREMIER, DEUXIÈME

TROISIÈME ET QUATRIÈME

DISTRICTS DE CETTE VILLE

Et dans les paroisses environnantes.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu lundi, 26 mars 1866 et les jours suivants, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

[illegible]

Résidence confortable rue d'Espagne

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 17 mars 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

PAR RENE GUTIERREZ.

Marchandises sèches de saison — Vente pour cause de liquidation

Par RENE GUTIERREZ, encanteur
Bureau, No 94, rue de Chartres.

MERCREDI, 14 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, [illegible]

DROGUES. DROGUES.

Pour clore une consignation—Sans réserve

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau, No 94 rue de Chartres

MERCREDI, 14 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à la salle d'encan, No 94 rue de Chartres—[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE

150 actions du fond capital de la banque des Marchands.

Un banc dans l'église du Christ.

Succession de Thomas C. Gilmour, décédé

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI le 21 mars, 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

—Aussi—

Un banc dans l'église du Christ, rue du Canal.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR JOHN L. LARESCHE.

PAR JOHN L LARESCHE, Encanteur,
Bureau No 47, Passage de la Bourse

IL sera vendu, jeudi 15 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

[illegible]

Succession de Victoire Piedeau.

PAR JOHN L. LARESCHE, encanteur,
Bureau, No 47 Passage de la Bourse.

[illegible]

Succession de John Guzman.

PAR JOHN L. LARESCHE, encanteur,
Bureau, No 47, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville

[illegible]

Propriété de valeur dans le Premier District

PAR JOHN L. LARESCHE, encanteur
Bureau, No 47, Passage de la Bourse.

[illegible]

COLLEGE DE COMMERCE ET DE TELEGRAPHE DE BRYANT, STRATTON & CHAPMAN,

Rue Carondelet, No 36, [illegible]

[illegible]

Le Docteur M. ESCOUBAS,

de la Faculté de médecine de MONTPELLIER

Rue Royale, No 149, entre St-Pierre et Toulouse

Consultations, de midi à une heure.

M. M. ESCOUBAS pratique la médecine depuis vingt-sept ans, [illegible]

Dispensaire et Maison de Santé

DE LA RUE BARONNE,

À l'angle des rues Baronne et Girod.

[illegible]

C. A. RICHARDS.

[illegible]

A. CARRIERE.

Négociant Commissionnaire,

[illegible]

VENTES À L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente pour opérer un partage.

Bonne résidence dans la rue des Ursulines, No. 229, entre les rues Prieur et Johnson.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 7 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur.

[illegible]

BON LOCAL POUR LES AFFAIRES à coin des rues Orléans et Marais, en face du marché Tremé: — Egalement, la Maison y touchant, Nos 142, 144 et 146 de la rue de Marais. la Maison confortable, en bois, couverte en ardoises et située à l'angle des rues Gasquet et Villeré

Succession de Jean Chatard.
— No. 25,864. —

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale No 42

SAMEDI, 24 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

BONNES PROPRIÉTÉS

Dans le Deuxième District — Maison basse, en bois, No 224 de la rue des Ursulines, — Un terrain, No 226 de la rue des Ursulines.

Succession de feu JOACHIM COURCELLES—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,633

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau rue Royale No 42

EN vertu de deux ordres de cour, [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Succession de Mme Veuve Thérèse Conand.

Vente pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans
— No 20,030—

Bons de la ville de la Nlle-Orléans—Billets de banque—Actions de la Banque des Citoyens.

Scrip d'assurance et actions de la compagnie du chemin de fer de Carrollton.

Résidences de famille, grandes, bien bâties et confortables.

ET TERRAINS À BATIR.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HORY, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse, No 7

SAMEDI, 17 mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

—Propriétés foncières—

[illegible]

[illegible]

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, [illegible]

Bureau,—Passage de la Bourse, No 6, [illegible]